

Cote du document: EB 2012/106/R.36/Rev.1
Point de l'ordre du jour: 15 g)
Date: 20 septembre 2012
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

République de Cuba

Proposition de règlement de la dette

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Josefina Stubbs
Directrice, Division Amérique
latine et Caraïbes
téléphone: +39 06 5459 2318
courriel: j.stubbs@ifad.org

Ruth Farrant
Directrice et Contrôleuse, Division du
Contrôleur et des services financiers
téléphone: +39 06 5459 2281
courriel: r.farrant@ifad.org

Rajiv Sondhi
Chargé des prêts et dons, Division du
Contrôleur et des services financiers
téléphone: +39 06 5459 2233
courriel: r.sondhi@ifad.org

Tomas Rosada
Économiste régional, Division Amérique
latine et Caraïbes
téléphone: +39 06 5459 2332
courriel: t.rosada@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra
Chef du Bureau des organes
directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent sixième session
Rome, 20-21 septembre 2012

Pour: **Approbation**

Recommandation d'approbation

Il est recommandé que le Conseil d'administration approuve les modalités et conditions de l'accord de règlement de la dette négocié avec la République de Cuba, telles qu'indiquées au paragraphe 45 et que le Président soit autorisé à signer l'accord de règlement de la dette ci-joint.

Proposition de règlement de la dette

I. Introduction

1. Le présent document a pour objet:
 - a) d'inviter le Conseil d'administration à approuver les modalités et conditions de l'accord de règlement de la dette conclu entre le Gouvernement cubain et le FIDA; et
 - b) de tenir le Conseil d'administration informé de la performance macroéconomique de Cuba, des réformes qu'elle a récemment entreprises et des divers chocs économiques et environnementaux que le pays a subis et qui ont eu une incidence directe et indirecte sur sa capacité à rembourser sa dette envers le Fonds.

II. Historique des relations de Cuba avec le FIDA

2. Cuba est l'un des Membres fondateurs du FIDA. Depuis qu'en 1977 elle est devenue membre du Fonds dans la catégorie III (pays "en développement"), elle a participé à sa gouvernance en tant que membre du Conseil des gouverneurs et a exercé des fonctions au sein du Conseil d'administration.
3. En décembre 1980, le Conseil d'administration a approuvé un prêt d'un montant de 11,05 millions de DTS en faveur de Cuba, pour le Projet de développement rural de Camalote. Ce prêt, qui devait être remboursé sur 20 ans, y compris un différé d'amortissement de cinq ans, a été accordé à des conditions intermédiaires avec un taux d'intérêt fixe de 4%. Il est entré en vigueur en mars 1981, et le projet s'est achevé, comme prévu, après huit ans d'exécution. Le remboursement du prêt a commencé selon le calendrier fixé mais, en 1989, le pays a traversé une grave crise économique, qui a entraîné la suspension des remboursements convenus et l'accumulation d'arriérés. Depuis 1980, le Conseil d'administration n'a approuvé aucun autre financement pour le pays.
4. Compte tenu de l'importance stratégique du secteur agroalimentaire de Cuba¹, le Gouvernement cubain a souhaité renégocier la dette à rembourser et remplir ses obligations envers le Fonds, afin de pouvoir bénéficier de nouveau de son soutien et de relancer le programme de travail. Dans cette optique, en 2009, les deux parties ont engagé un processus de négociation afin de parvenir à un accord sur les paramètres financiers du remboursement de la dette. Les résultats de ces négociations sont exposés dans l'accord de règlement de la dette.
5. En juin 2012, le gouvernement a présenté au Fonds un rapport décrivant la situation économique de Cuba pendant le moratoire. Le présent rapport a été établi en se fondant sur le rapport du gouvernement et sur l'accord de règlement de la dette.

¹ Pour une description des principales mesures adoptées par Cuba en faveur du secteur agricole, se reporter à la section III d) de l'accord de règlement de la dette.

III. Contexte général du pays

A. Résultats obtenus récemment pour les principaux indicateurs socioéconomiques

6. Selon l'indicateur du développement humain pour 2011, le niveau de Cuba, qui est classée au 51^e rang sur 187 pays, est élevé. Ce résultat, en particulier les réalisations dans le domaine de la santé, est meilleur que ne le laisseraient présager le niveau et le taux de croissance économique du pays.
7. Cuba, qui est un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, est l'une des économies les plus importantes de l'Amérique centrale et des Caraïbes. Elle compte une population de 11,2 millions d'habitants, dont 25% vivent en milieu rural. Son PIB nominal s'élève à 64,33 milliards d'USD et son revenu national réel par habitant² est de 4 222 USD (2010).
8. L'analyse du PIB et du PIB par habitant calculé en devises doit être effectuée avec prudence, en raison du double taux de change qui est appliqué à Cuba depuis 1994. Dans le cadre de ce système, deux monnaies coexistent: le peso cubain et le peso cubain convertible. Le taux de change officiel, appliqué pour les comptes nationaux et par les entreprises, est de 1 peso cubain pour 1 peso cubain convertible, qui vaut 1 dollar des États-Unis. Toutefois, il existe aussi un marché pour les transactions personnelles avec un taux de change fixé à 24 pesos cubains pour 1 peso cubain convertible, d'où un taux de change implicite de 24 pesos cubains pour 1 dollar des États-Unis. En outre, les marchés sont segmentés et il existe des mécanismes distincts d'établissement des prix, dont les statistiques relatives aux comptes nationaux ne rendent pas compte avec exactitude; de plus, les services sont surreprésentés dans la mesure du PIB. Pour ces raisons, l'application d'un seul type de taux de change pour estimer le revenu national, et donc le revenu par personne, conduirait à une estimation inexacte de ces variables.
9. Après la chute de l'Union soviétique, le PIB réel a fortement diminué, de plus de 30% entre 1989 et 1993. Grâce à la mise en œuvre d'une série de réformes économiques, la croissance moyenne du PIB a atteint 5,3% au cours de la première décennie du nouveau millénaire. Dernièrement, en raison de la crise financière internationale, la croissance économique est tombée à 1,4% en 2009 et à 2,4% en 2010.
10. Au cours de la première moitié des années 1990, par suite de la crise, le déficit financier représentait en moyenne 19,4% du PIB. Ce déséquilibre a été corrigé pendant les années suivantes et, entre 1995 et 2007, grâce aux efforts déployés sur le plan budgétaire pour le combler, le déficit n'a pas dépassé la limite fixée dans le cadre des politiques économiques (près de 3% du PIB). Toutefois, du fait de la récente crise financière internationale, la marge de manœuvre budgétaire a été réduite et le déficit financier a atteint 6,7% du PIB en 2008. Par la suite, l'accroissement des rentrées fiscales et la réduction des dépenses publiques totales ont permis de ramener le déficit à 3,6% du PIB en 2010.
11. En 2008, la dette extérieure représentait 19,1% du PIB, 26,8% des recettes totales et 92,7% des exportations. Il ressort de ces chiffres que le niveau d'endettement du pays est inférieur aux limites de sécurité fixées au niveau international; il suffit donc d'appliquer des mesures modérées qui garantiront la soutenabilité de la dette extérieure et des finances publiques à moyen et long terme.
12. Entre 1995 et 1999, l'inflation a enregistré une croissance moyenne négative de 2,5%, grâce au processus de consolidation de l'équilibre macroéconomique. Au cours de la première décennie du nouveau millénaire, en raison du déclin du

² En prix constants de 1997.

secteur du tourisme et des phénomènes météorologiques extrêmes, la pénurie de devises s'est aggravée, ce qui a entraîné une augmentation des liquidités monétaires de la population et un accroissement moyen de l'inflation de 2,3%. Dans le contexte des réformes économiques engagées en 2011, l'inflation enregistrée au cours de l'année a été supérieure à celle de l'année précédente, ce qui s'explique par l'exclusion de certains produits des carnets d'alimentation mensuels, ainsi que par la hausse du prix de quelques produits agricoles due au fléchissement de la demande.

13. Actuellement, 18% des Cubains ont 60 ans ou plus. D'ici à 2025, ce chiffre devrait atteindre environ 26%. Le vieillissement de la population de Cuba ainsi que sa croissance démographique stagnante mettront le système de la sécurité sociale à rude épreuve et entraîneront une modification de la structure et du fonctionnement du marché du travail.

B. Chocs externes

14. L'économie cubaine s'est heurtée à de graves obstacles et difficultés, qui non seulement ont limité sa croissance économique, mais ont également contraint le pays à entreprendre des réformes radicales afin de maintenir l'équilibre macroéconomique interne. Cependant, Cuba a systématiquement donné la priorité au maintien des acquis sociaux. À cet égard, il convient de noter que les crédits alloués aux secteurs de l'éducation, de la santé et de la sécurité sociale sont passés de 41,6% en 2007 à 43,1% en 2010, bien que cette période ait été marquée par les graves conséquences de la crise financière mondiale.
15. À la suite de la chute de l'Union soviétique, l'économie cubaine a traversé l'une des pires crises économiques de son histoire, connue sous le nom de "Période spéciale". Jusque-là, Cuba avait effectué plus de 80% de ses transactions économiques extérieures avec ce bloc de pays et avait parallèlement bénéficié de tarifs préférentiels pour les échanges mutuels d'assistance technique et technologique. Les principaux indicateurs macroéconomiques du pays ont mis clairement en évidence les conséquences de ce choc externe. À titre d'exemple, de 1989 à 1993, la baisse cumulée du PIB, en prix constants de 1981, a atteint 34,8%. Par ailleurs, pendant cette période, les importations ont reculé de 78%, le déficit budgétaire s'est élevé à 33,5% du PIB en 1993 et la consommation de carburant a été réduite de plus de la moitié par rapport à 1989.
16. Du fait de sa situation géographique, Cuba est très vulnérable aux événements climatiques extrêmes. Au cours des deux dernières décennies, l'île a été frappée par des ouragans, des sécheresses, des inondations et des incendies de forêt, et elle est exposée à l'activité sismique. Ces événements ont causé de graves dommages aux infrastructures productives, notamment dans le secteur agricole. Les pertes économiques et matérielles provoquées par les 16 ouragans qui ont balayé le pays de 1998 à 2008 sont estimées à environ 20,56 millions d'USD.
17. En outre, les crises économiques récentes ont nui à l'activité du pays. À la suite de la crise financière mondiale de 2008, la demande extérieure de produits industriels à base de nickel, principal produit d'exportation du pays, a reculé, entraînant une chute des cours de ce métal. On estime que les recettes perdues à cause de ces événements ont atteint 250 millions d'USD en 2008. Les prix d'autres produits d'exportation comme le tabac, le rhum et le poisson, ainsi que le nombre de touristes visitant le pays, étaient également en baisse. Ce n'est qu'en 2010 que le pays a commencé à montrer des signes de reprise.
18. Par ailleurs, la hausse des cours internationaux du carburant et des denrées alimentaires enregistrée ces dernières années a pesé sur la balance des paiements du pays. Ces produits, qui représentent en moyenne respectivement 26,2% et 16,2% des importations totales, sont les principaux postes de la facture des importations du pays pour la décennie écoulée. Rien qu'en 2008, les cours du

pétrole ont augmenté de 57%, ce qui a obligé le pays à dépenser 1,34 million d'USD de plus que l'année précédente. Les prix des denrées alimentaires ont grimpé de 53%, ce qui a entraîné une autre augmentation des décaissements de 907 millions d'USD.

19. En outre, dans l'évaluation de la performance économique globale du pays, il faut tenir compte des effets préjudiciables de la détérioration des relations extérieures sur le plan économique, commercial et financier.
20. En résumé, les problèmes liés à la conjoncture internationale difficile, la fréquence des événements climatiques extrêmes, et l'impossibilité d'obtenir des organisations internationales bailleurs de fonds un financement externe dans des conditions favorables, sont autant de facteurs qui limitent sérieusement la capacité du pays à atteindre un niveau de développement économique plus élevé.

C. Secteur rural

21. Un quart de la population totale de Cuba est concentrée dans le secteur rural. La surface agricole couvre 6,6 millions d'hectares, la structure productive étant organisée comme suit: État (35%), "unités de base de production coopérative" (38%), coopératives de production agricole (8%), et coopératives de crédit, de services et de propriété privée (18%). Seule la moitié de la terre disponible pour un usage agricole est cultivée, principalement en canne à sucre, agrumes, café, riz et bananes plantains.
22. Cuba importe environ 80% des produits alimentaires qu'elle consomme et, au cours des cinq dernières années, le coût moyen de ces importations a dépassé 1,5 milliard d'USD par an. Par ailleurs, la part des denrées alimentaires dans les exportations totales a reculé de 39,2% en 2000 à 7,7% en 2010 et, en conséquence, les recettes de cette catégorie d'exportations ont chuté de 46% au cours de la même période.
23. Ces dernières années, le pays a connu des pénuries de produits agricoles primaires, essentiellement pour les raisons suivantes: la hausse des cours internationaux des denrées alimentaires; la baisse des prix des exportations de nickel, qui a eu des effets préjudiciables sur la capacité d'importation; la structure productive du secteur rural qui fonctionne en deçà de ses possibilités; et le durcissement des conditions de financement extérieur, qui a limité l'accès au crédit et aux autres sources de financement.
24. Le gouvernement a mis au point une série de politiques relatives au secteur agroalimentaire, qui sont énoncées dans ses Lignes directrices des politiques économiques et sociales pour 2011-2015 (GESp), afin de réaliser les objectifs généraux suivants: accroître les rendements du secteur agricole; intensifier la production vivrière; renforcer la capacité de résistance aux chocs environnementaux; préserver l'équilibre écologique; et créer des liens plus solides entre l'agriculture et les autres secteurs de l'économie.
25. Compte tenu de ce qui précède, il est clair que le développement rural et la transformation du secteur agricole de Cuba sont des éléments essentiels de la croissance et ont donc la priorité dans les politiques publiques. En conséquence, le gouvernement s'est mis en rapport avec le FIDA dans l'espoir de relancer le dialogue et d'obtenir le soutien du Fonds, en vue de réaliser ses objectifs nationaux de développement.

D. Nouvelles lignes directrices des politiques économiques et sociales

26. Afin de redynamiser le modèle économique actuel, de réduire les dépenses publiques et d'augmenter la productivité et les salaires de la population, le sixième Congrès du Parti communiste cubain a approuvé en avril 2011 les Lignes directrices

des politiques économiques et sociales pour 2011-2015 (GESP). Ces lignes directrices comprennent 313 mesures qui concernent tous les secteurs de l'économie et qui permettront, entre autres, de développer l'activité économique privatisée.

27. Parmi les réformes proposées dans les GESP, celles qui présentent un intérêt particulier pour le FIDA concernent le secteur agroalimentaire, la restructuration du secteur public, l'appui à des formes de gestion non gouvernementales, la décentralisation, la rationalisation des subventions et la gestion de la dette extérieure.
28. S'agissant des politiques dans le secteur agroalimentaire, les GESP proposent une série de mesures qui sont axées sur les objectifs suivants: adopter un modèle faisant une plus large place à des formes de gestion non gouvernementales; accroître les contributions du secteur agricole à la balance des paiements du pays; intensifier la production vivrière nationale; augmenter les rendements agricoles moyennant la diversification des cultures et la polyculture; repeupler progressivement les zones rurales; intégrer et retenir les jeunes dans le secteur agricole; former des travailleurs dans le secteur rural; et louer les terres en friche.
29. Certaines de ces mesures sont déjà mises en œuvre. En fait, les opérations de location des terres ont commencé en 2008 (décret 259) et, à la mi-2012, plus de 1,4 million d'hectares avaient été loués à des agriculteurs et 79% de cette superficie était exploitée.
30. S'agissant de la restructuration du secteur public, des mesures prévoyant de réorganiser le marché du travail et de réorienter 500 000 travailleurs du secteur public vers des activités économiques non gouvernementales sont actuellement mises au point. Ce modèle économique prend en considération, outre les entreprises de type socialiste, d'autres modes de gestion économique non gouvernementale, tels que les sociétés à capital mixte, les coopératives, la petite agriculture et les travailleurs indépendants.
31. Dans le même ordre d'idées, afin d'accroître la productivité du travail et de promouvoir une utilisation efficiente des ressources, les GESP proposent de continuer à éliminer progressivement les subventions trop élevées pour les produits et les services.
32. Dans le cadre de cet appui à des formes non gouvernementales de gestion économique, et afin de développer la production et la fourniture de services et d'effectuer des achats et des ventes groupés avec une plus grande efficacité, les GESP accordent une grande importance à la création de coopératives chapeautées par des organisations dotées de leur propre personnalité juridique et d'actifs.
33. Enfin, s'agissant de la gestion de la dette extérieure, le gouvernement a commencé à mettre en œuvre des plans de règlement avec ses créanciers bilatéraux et multilatéraux, afin de régulariser sa situation à cet égard et d'avoir accès à de nouveaux financements.
34. C'est dans ce contexte que l'occasion se présente pour le FIDA de devenir l'un des partenaires stratégiques du pays, en appuyant sur le plan technique et financier les transformations structurelles que le gouvernement a décidé d'entreprendre dans son secteur rural. Nombre de ces transformations s'inscrivent dans le cadre de la mission et des objectifs du FIDA.

IV. Niveau actuel d'endettement

35. La dette de Cuba envers le FIDA est en souffrance depuis plus de 20 ans, dont plus de 10 ans après la date d'échéance du prêt. Le principal non remboursé du prêt en question se chiffrait en 2001 (date d'échéance) à 8,3 millions de DTS. Les intérêts

non réglés accumulés jusqu'en 2001 atteignaient 3,8 millions de DTS. Le montant total est donc de 12,1 millions de DTS, chiffre que Cuba ne conteste pas.

Tableau 1
Historique de la dette
(en droits de tirage spéciaux)

	<i>DTS</i>
Montant décaissé (date de clôture du prêt le 30 septembre 1989)	10 581 121
Tranches de remboursement facturées (échéance finale le 1 ^{er} mars 2001)	10 581 121
Principal remboursé (jusqu'au 1 ^{er} septembre 1989)	(2 272 855)
Solde du principal restant à régler (au 1 ^{er} mars 2001)	8 308 266
Intérêts accumulés et non réglés ^a (jusqu'au 1 ^{er} mars 2001)	3 794 396
Total des arriérés (au 1 ^{er} mars 2001)	12 102 662
<hr/>	
Total des arriérés (montant équivalent en USD) ^b	16 794 278 USD

^a Intérêts courus au taux fixé dans l'accord de prêt (4% par an).

^b Les montants équivalents en dollars des États-Unis sont donnés à titre indicatif en se fondant sur les taux de change historiques.

V. Approche adoptée pour le règlement de la dette

36. En 2009, la délégation du FIDA qui s'était rendue à Cuba est convenue d'étudier avec le gouvernement les solutions possibles pour résoudre le problème des arriérés du pays envers le Fonds.
37. Les pourparlers se sont intensifiés vers la fin de 2011 après que le Ministre du commerce extérieur de Cuba, Rodrigo Malmierca, qui est aussi Gouverneur pour Cuba auprès du FIDA, a adressé une lettre au Fonds. Celle-ci contenait une proposition de remboursement dans laquelle Cuba demandait la restructuration de sa dette à des conditions particulièrement favorables, à savoir avec une commission de service de 0,75%, alors que le prêt avait été consenti initialement à des conditions intermédiaires.
38. D'un point de vue juridique aussi bien que financier, cette option n'était pas acceptable par le Fonds. Juridiquement, cela signifierait qu'un prêt est rééchelonné rétroactivement à des conditions plus favorables, sans respecter le principe de l'égalité vis-à-vis des autres membres se trouvant dans des situations analogues, et impliquerait aussi que le Fonds, bien qu'il ait été privé de ces ressources depuis 2001, ne recevrait aucune indemnité. En quelque sorte, le Fonds accorderait à Cuba un abattement qui n'est pas conforme à ses Principes et critères en matière de prêts. D'un point de vue financier, cela supposerait que le Fonds recevrait 9,8 millions de DTS, montant inférieur aux 12,1 millions de DTS qu'il aurait reçus si Cuba n'avait pas été dans l'incapacité de rembourser le prêt. Cette proposition a donc été rejetée, et Cuba a été informée que le Fonds était disposé à négocier en partant du principe que les obligations financières au titre du prêt initial, y compris le taux d'intérêt, devraient être entièrement remplies jusqu'à l'échéance finale, et que Cuba devrait rembourser le montant de 12,1 millions de DTS et indemniser en outre le Fonds pour les coûts d'opportunité encourus de 2001 jusqu'à la signature d'un accord de règlement de la dette.
39. De janvier à mai 2012, la Division Amérique latine et Caraïbes a effectué quatre missions de concertation technique afin d'ouvrir la voie à des négociations sur le remboursement de la dette. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a été invitée à y participer en qualité d'organisme technique et en tant que membre du système des Nations Unies possédant une vaste expérience dans le suivi de l'évolution de l'économie cubaine.

40. La direction du FIDA a évalué les incidences financières et juridiques de la proposition de remboursement présentée par le gouvernement, ainsi que d'autres scénarios. Les personnels du Département des opérations financières, du Bureau du Conseiller juridique et de la Division Amérique latine et Caraïbes ont tous participé à cette évaluation. À la suite de celle-ci, une contreproposition a été présentée au gouvernement dans la lettre adressée par le Président Nwanze après la mission de négociation qui a eu lieu du 25 au 27 avril 2012.
41. Un certain nombre de questions juridiques et financières nécessitant une évaluation approfondie ont été soulevées, du fait que la dette cubaine est restée en souffrance pendant plus de 20 ans, dont plus de 10 ans après la date d'échéance du prêt. Au cours de cette période, plusieurs faits nouveaux importants sont survenus, à savoir: des modifications dans les conditions de prêt du Fonds, avec notamment l'adoption de taux d'intérêt variables applicables aux prêts intermédiaires, qui sont actuellement inférieurs aux taux applicables aux prêts à des conditions particulièrement favorables; la mise en place de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (Initiative PPTTE) par la communauté internationale, dont Cuba a été en réalité exclue; et l'adoption par le Conseil des gouverneurs en 2006 du Cadre pour la soutenabilité de la dette (CSD). Même si l'admissibilité de Cuba à certains de ces dispositifs, notamment l'Initiative PPTTE et le CSD, est contestable en raison de sa situation économique apparente, ces faits nouveaux ont une incidence sur les éléments qui pourraient être inclus dans les conditions négociées pour le règlement des arriérés dus par Cuba. En se fondant sur les avis juridiques reçus, les principes clés suivants ont été adoptés en vue d'élaborer une contreproposition appropriée et raisonnable aux fins de la négociation avec Cuba:
- a) Une fois un prêt arrivé à échéance, aucun État membre ne devrait être autorisé à continuer de bénéficier de conditions favorables pour les prêts en cours³.
 - b) Compte tenu de la violation substantielle de l'accord de prêt constatée depuis 1992, les rapports avec le Fonds sur le plan juridique ne devraient plus être fondés sur les conditions contractuelles, mais relever du régime par défaut du droit international général. Partant, outre le montant du prêt, le Fonds pourrait prétendre à une indemnité.
 - c) En l'absence d'accord ou de politique du FIDA en matière d'intérêts moratoires, on pourrait appliquer une autre méthode ou une approche fondée sur le coût d'opportunité, à savoir le coût supporté par le Fonds du fait que le capital et les intérêts ne lui ont pas été versés selon le calendrier initial, pour l'ensemble de la période allant de la date d'échéance au règlement.
 - d) La valeur actuelle nette de la dette à la date d'échéance devrait être préservée⁴. À cet effet, le principal et les intérêts accumulés jusqu'à la date d'échéance seraient capitalisés et représenteraient la valeur actuelle nette "initiale" sur la base de laquelle l'indemnité serait calculée.
42. La question de l'indemnité que devrait percevoir le Fonds pour la perte du revenu du capital sur la période 2001-2012 (c'est-à-dire après la date d'échéance du prêt) fait l'objet d'une analyse plus approfondie. Pour estimer correctement ce montant, il faut quantifier le coût d'opportunité supporté par le FIDA du fait qu'il n'a pas reçu le capital et les intérêts conformément au calendrier initial.

³ Ce principe est conforme à l'article 32 des Principes et critères du Fonds en matière de prêts.

⁴ Se reporter à l'alinéa g) de l'article 32 des Principes et critères du Fonds en matière de prêts.

43. Deux options ont été analysées pour calculer ce coût d'opportunité. La première consiste à prendre le montant du principal dû (8,3 millions de DTS) et à y appliquer la moyenne pondérée des taux des trois types de prêts du Fonds, de 2001 jusqu'à la date de paiement du premier versement du plan de règlement. Si ce premier versement était effectué avant septembre 2012, le montant du principal et des intérêts s'établirait à 13,3 millions de DTS. S'il était effectué après cette date, ce montant serait majoré de 38 000 DTS. Autrement dit, l'indemnité versée au Fonds s'élèverait au moins à 1,2 million de DTS. La seconde option consiste à suivre la même approche que pour la première option, mais à appliquer la même moyenne pondérée des taux à la somme du principal et des intérêts non réglés à la date d'échéance (12,1 millions de DTS), ce qui donne un montant de 13,9 millions de DTS. L'indemnité s'élèverait alors à 1,8 million de DTS.
44. D'un point de vue tant juridique que financier, ces deux options sont acceptables. Il convient de noter que la différence entre les deux options est de 0,6 million de DTS. Toutefois, le FIDA étant un organisme de développement, et du fait que le Fonds n'a pris aucune mesure pendant cette période pour remédier à cette situation, soit en la suivant comme il convenait, soit en prévoyant une clause contractuelle indiquant la conduite à suivre en pareil cas, la seconde option a été écartée. En retenant la première option pour l'accord de règlement de la dette proposé, le Fonds s'assure en fait le recouvrement intégral du principal et des intérêts dus jusqu'en 2001, selon les conditions de l'accord de prêt. En outre, le FIDA a indirectement rectifié la valeur nominale perdue selon la seconde option, car l'application de taux d'intérêt débiteurs moyens pour l'indemnité prévue est fondée sur un "montant de base" – c'est-à-dire sans réduction de ses coûts opérationnels; le Fonds recevra donc un montant légèrement supérieur à celui qu'il aurait été en mesure de prêter.
45. À la suite des négociations entre les représentants du Gouvernement cubain et du FIDA tenues pendant la mission d'avril 2012, les deux délégations sont convenues de recommander à leurs services compétents respectifs un accord de règlement de la dette⁵ dont les principaux éléments sont décrits ci-après:
- a) Recouvrement intégral du principal et des intérêts non remboursés jusqu'en 2001, selon les conditions de l'accord de prêt initial, c'est-à-dire au taux annuel de 4% pour la période 1981-2001 (soit l'équivalent de 12,1 millions de DTS).
 - b) Indemnité correspondant au coût d'opportunité supporté par le Fonds à compter de 2001 jusqu'à la date de règlement de la dette, calculée en appliquant, pour chaque année, la moyenne pondérée des taux des trois types de prêt du FIDA de 2001 jusqu'à la date de paiement du premier versement prévu dans le plan de règlement; le taux d'intérêt moyen pour la période 2001-2012 ainsi calculé est égal à 1,34% par an (soit un montant additionnel global de 1,2 million de DTS).
 - c) Calendrier de remboursement sur une période de sept ans, y compris un différé d'amortissement de deux ans, et un versement initial égal à 10% du montant total de la dette (soit l'équivalent de 1,3 million de DTS), à effectuer au plus tard le 31 août 2012. Le versement initial devant être effectué avant l'approbation de la présente proposition par le Conseil d'administration, il sera comptabilisé sur un compte d'attente dans les documents financiers du FIDA et ne sera enregistré en tant que remboursement du prêt qu'après l'approbation par le Conseil d'administration.

⁵ Le projet d'accord de règlement de la dette est joint au présent document.

- d) Maintien de la valeur actuelle du montant du règlement, à savoir la somme de a) et de b) ci-dessus (équivalent à 13,3 millions de DTS); la valeur actuelle doit être calculée en appliquant un taux d'actualisation égal aux cours acheteurs comptants moyens dérivés des courbes des taux des monnaies composant le panier du DTS (dollar des États-Unis, euro, yen japonais et livre sterling), conformément à la monnaie dans laquelle le prêt est libellé (droits de tirage spéciaux), pour des échéances allant de un à sept ans, compte tenu de la durée de l'échéancier (sept ans). Selon l'accord initial passé avec le Gouvernement cubain, le taux d'actualisation devait être fixé au moment de la signature de l'accord de règlement de la dette. Cette disposition était jugée pertinente puisque le versement initial ne devait être effectué qu'après l'approbation du Conseil d'administration, en octobre 2012. Toutefois, le gouvernement a indiqué maintenant qu'il préférerait effectuer ce versement d'ici à août 2012. Nous proposons donc que le taux d'actualisation à appliquer aux fins du présent règlement soit déterminé au moment où sera effectué le versement initial proposé (ainsi qu'il est indiqué au c) ci-avant).
- e) Désignation par Cuba de la devise utilisée pour le paiement. Tout risque de change entre la devise de paiement et les droits de tirage spéciaux doit être supporté par le Gouvernement cubain.
- f) Application d'un taux d'intérêt moratoire de 4% en cas de non-respect de l'accord de règlement par le Gouvernement cubain.

VI. Recommandation

- 46. Il est recommandé que le Conseil d'administration approuve les modalités et conditions de l'accord de règlement de la dette négocié avec la République de Cuba, telles qu'indiquées au paragraphe 45 et que le Président soit autorisé à signer l'accord de règlement de la dette ci-joint.

ACCORD DE RÈGLEMENT DE LA DETTE

Le présent accord de règlement de la dette est conclu le _____ entre _____ (le Prêteur) et la République de Cuba (le Débiteur);

ATTENDU QUE le Prêteur et le Débiteur sont parties à un accord de prêt signé le 16 décembre 1980 dans le cadre du Projet de développement rural de Camalote, figurant ci-joint à l'annexe____, qui est entré en vigueur le 16 mars 1981;

ATTENDU QUE, en vertu dudit accord, le Débiteur a obtenu un prêt d'un montant équivalant à 11 050 000 DTS ("le prêt"), moyennant le paiement d'un intérêt de 4% l'an sur le montant du prêt décaissé et non remboursé;

ATTENDU QUE, depuis le 30 janvier 1992, le Débiteur n'a pas respecté les obligations de remboursement stipulées dans l'accord de prêt et qu'il a manifesté le souhait de renégocier l'encours de sa dette à l'égard du FIDA;

ATTENDU QUE, à ce jour, le Débiteur doit au Prêteur un montant équivalant à 8 308 266 DTS ("le montant du principal dû") plus les intérêts échus et non réglés jusqu'à la date d'échéance du prêt (1er mars 2001), soit 3 794 396 DTS (au total, "le solde dû au titre du principal");

ATTENDU QUE le non-respect, dans les délais impartis, des obligations de paiement incombant au Débiteur en vertu de l'accord de prêt a occasionné pour le Fonds international de développement agricole (FIDA) une série de pertes de bénéfices et d'opportunités, pour lesquelles il sera décidé d'un paiement sur la base d'un montant établi depuis la date d'échéance du prêt jusqu'à la date actuelle;

ATTENDU QUE le Conseil d'administration du FIDA, à sa session de _____, a autorisé _____; et

ATTENDU QUE les parties souhaitent rapprocher et régler toutes les dettes en suspens ainsi que toute autre obligation ou responsabilité soumise aux dispositions du présent accord;

Les parties conviennent DONC de ce qui suit:

1. Reconnaissance de la dette

1.1. Aux fins du remboursement, et du dédommagement pour la perte de bénéfices et d'opportunités résultant du défaut de remboursement de la dette, la dette se compose comme suit:

i) 12 102 662 DTS, somme correspondant au montant dû pour la période 1981-2001 sur la base des conditions initiales du prêt (le solde dû au titre du principal);

ii) 1 224 148 DTS, somme correspondant au dédommagement pour la période 2001-2012.

1.2. Le Débiteur s'engage à régler, conformément au présent accord, la dette décrite à l'article 1.1, pour un montant total de 13 326 810 DTS et, le cas échéant, des intérêts de retard conformément à l'article 5.3.

2. Modalités de paiement de la dette. Le Débiteur devra rembourser au Prêteur le montant total de la dette indiqué à l'article 1.2 ci-dessus, conformément aux délais de remboursement et aux dispositions ci-après:

2.1. Un acompte en espèces, à verser avant le 1er septembre 2012, à hauteur de 1 332 681 DTS, équivalant à 10% de la dette, à titre de dédommagement dû au Prêteur pour non-respect des obligations de remboursement par le Débiteur⁶.

2.2. Le solde restant de la dette, soit 11 994 129 DTS, au titre du principal, sera versé sur une base semestrielle durant la période 2012-2019, avec un délai de remboursement de sept ans, y compris un différé d'amortissement de deux ans, calculé à compter de la date de versement de l'acompte spécifiée à l'article 2.1. Afin de préserver la valeur actuelle nette de la dette (soit 13 326 810 DTS), le calendrier de remboursement sera établi sur la base d'un taux d'actualisation calculé à la date du versement de l'acompte spécifiée à l'article 2.1 et qui restera fixe durant toute la période de remboursement de la dette. Les dates et conditions de remboursement (calendrier de remboursement) figurent en annexe, qui fait partie intégrante du présent accord.

3. Monnaie

3.1. Les montants à verser au titre de la dette devront être équivalents à la valeur en DTS de la monnaie de remboursement convenue lors de la signature du présent accord. La monnaie de remboursement pourra être l'une quelconque des monnaies composant le panier de monnaies utilisé afin de déterminer la valeur du DTS, au taux de change en vigueur à la date du paiement. Aux fins du présent accord, le taux de change sera calculé conformément à la méthode stipulée à l'article 5, section 2, paragraphe b) de l'Accord portant création du Fonds international de développement agricole.

3.2. Les versements seront effectués sur le compte ci-après:

Numéro de compte: **IT66 F056 9611 000E DCEU 0504 200**

Emprunteur: **FIDA**

Banque: **BANCA POPOLARE DI SONDRIO**

Adresse: **PIAZZA GARIBALDI 16**

Swift BIC: **POSOIT22**

4. Règlement

Les parties reconnaissent que le respect des obligations de paiement par le Débiteur, conformément au présent accord, libérera et déchargera le Débiteur de toute obligation, revendication ou responsabilité de quelque nature que ce soit que le Prêteur aurait pu avoir, a ou pourrait avoir à l'encontre du Débiteur en relation avec le montant en question, mais n'exonère pas le Débiteur de toute revendication que pourrait entraîner le non-respect du présent accord.

5. Clause d'annulation et intérêts de retard

5.1. Le présent accord entrera en vigueur à la date de signature par les deux parties et le restera jusqu'à ce qu'il ait été pleinement satisfait aux obligations qui en

⁶ Au 22 août 2012, le montant effectivement reçu par le FIDA et déposé sur un compte ouvert à cet effet par le Fonds (le "compte d'attente") s'élevait à 1 332 739,88 DTS. En conséquence, le solde exact de la dette dont il est question à l'article 2.2 se monte à 11 994 070,12 DTS.

découlent, à moins qu'il ne soit annulé pour non-respect desdites obligations, conformément au présent accord.

5.2. Le fait exposé ci-après équivaldra au non-respect, de la part du Débiteur, des obligations contractuelles stipulées dans le présent accord: i) le Débiteur a omis de verser l'un quelconque des montants dus à la date prévue, conformément à l'article 2 du présent accord.

5.3. Un intérêt de 4% l'an sera appliqué au Débiteur sur tout montant dû et non réglé. Le Prêteur pourra exiger le paiement immédiat dudit montant ainsi que des intérêts de retard y relatifs. En cas d'arriérés de paiement, le FIDA pourra appliquer la Politique générale du FIDA relative à la gestion des partenariats avec les pays ayant des arriérés et suspendre les décaissements pour l'ensemble du portefeuille des prêts en vigueur avec le Débiteur.

5.4 Les parties reconnaissent que le défaut de versement de l'acompte à la date indiquée au paragraphe 2.1 fera obstacle à la soumission au Conseil d'administration, par le FIDA, de tout projet ou programme concernant le Débiteur.

Règlement des différends

Les parties s'efforceront de régler à l'amiable tout différend entre elles. Dans le cas contraire, le différend sera soumis à l'arbitrage afin d'être résolu conformément à la procédure établie à la section 11.04 des Conditions générales jointes à l'accord de prêt no 52-CU entre le FIDA et Cuba, en date du 16 décembre 1980.

7. Droit applicable

Le présent accord sera régi par les normes et principes du droit international, en particulier ceux applicables aux traités et autres accords entre États et organisations internationales.

8. Enregistrement

C'est au Fonds international de développement agricole qu'incombera la responsabilité de l'enregistrement du présent accord auprès du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, conformément à l'article 102 de la Charte des Nations Unies.

9. Aux fins de l'échange de communications entre les parties, chacune d'elles notifiera officiellement, après la signature du présent accord, leurs coordonnées officielles respectives.

10. Les personnes indiquées ci-après sont désignées comme représentants autorisés:

Pour le FIDA:

Pour le Débiteur:

En foi de quoi, les parties, agissant par l'intermédiaire de leurs représentants autorisés, signent le présent accord aux dates indiquées ci-dessous:

Pour le FIDA

Pour le Débiteur

Date: _____

Date:_____

ANNEXE

Calendrier de remboursement

Calendrier de remboursement (DTS)				
Délai de remboursement de sept ans, différé d'amortissement de deux ans				
		Date	Montant	
		24/07/2012	389 999	
		02/08/2012	495 131	
		22/08/2012	447 610	1 332 740 Acompte
Taux d'actualisation au 22 août 2012 (%)¹				
0,8461	Annuel	01/09/2012	-	
0,423	Semestriel	01/03/2013	-	Différé
		01/09/2013	-	d'amortissement
		01/03/2014	-	t
		01/09/2014	1 265 508	
		01/03/2015	1 265 508	
		01/09/2015	1 265 508	
		01/03/2016	1 265 508	
		01/09/2016	1 265 508	
		01/03/2017	1 265 508	
		01/09/2017	1 265 508	
		01/03/2018	1 265 508	
		01/09/2018	1 265 508	
		01/03/2019	1 265 508	
		Total	13 987 824	
		Valeur actuelle nette	13 326 809	

1) Le taux d'actualisation est la moyenne des taux de clôture des courbes de rendement pour les monnaies composant le panier du DTS (dollar des États-Unis, euro, livre sterling et yen japonais) pondérées par les coefficients de pondération affectés aux monnaies du DTS par le Fonds monétaire international au 22 août 2012.